

VOUS VOULEZ COOPTER QUELQU'UN ? COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE CI-DESSOUS.

(JOINDRE à ce formulaire le CV DE VOTRE CONTACT)

Envoyez le tout par e-mail à l'adresse : recrutement@brangeon.fr,
ou par navette interne, ou par l'intermédiaire de votre responsable,
au service recrutement.

Date :/...../.....



Vous :

Votre nom et prénom :

Votre fonction : Votre filiale (employeur) :

Votre site de rattachement :

Votre téléphone : Adresse e-mail :



La personne que vous cooptez :

Est-elle déjà en contact avec le Groupe Brangeon ? Oui Non

*(si cette personne a été en contact avec l'entreprise pour un recrutement dans les 6 dernières semaines
avant l'envoi de ce formulaire, la cooptation ne pourra pas être prise en compte)*

Nom et prénom :

Téléphone : Adresse e-mail :

Poste souhaité :

Localisation du poste souhaité :

Pourquoi nous présenter cette candidature ?

.....

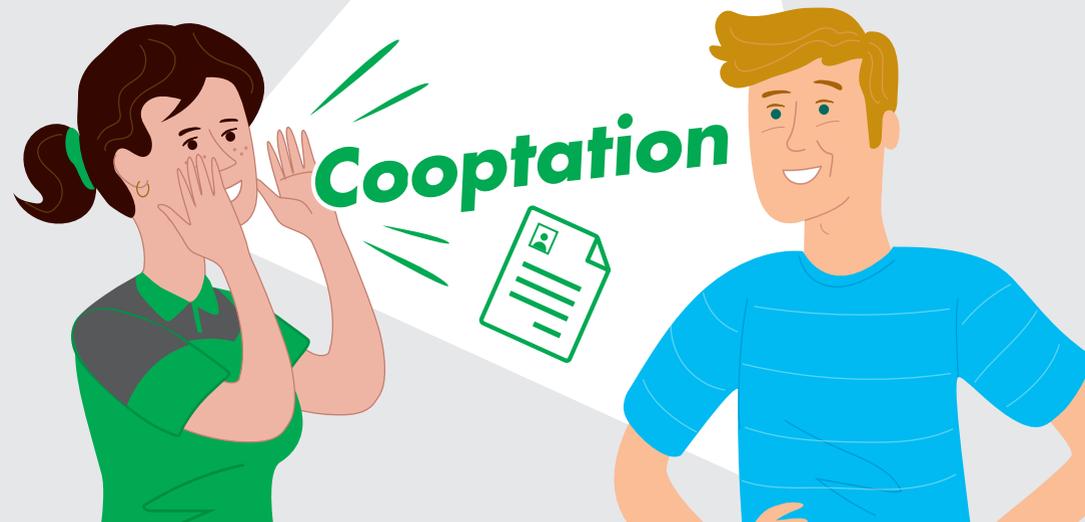
.....

Pour toutes précisions,
contactez le **service recrutement** : **02 41 72 11 56**

BRANGEON
Groupe

BRANGEON
Groupe

**Gagnez jusqu'à
600 € de prime !**



La cooptation, c'est simple !

Vous nous présentez une ou plusieurs candidatures d'amis,
de connaissances, de personnes de votre famille ou votre entourage
qui ont les compétences pour postuler à nos offres d'emploi.

**Si le recrutement aboutit,
vous devenez coopteur, et vous êtes récompensé
avec une prime sur salaire de 600 € net.**

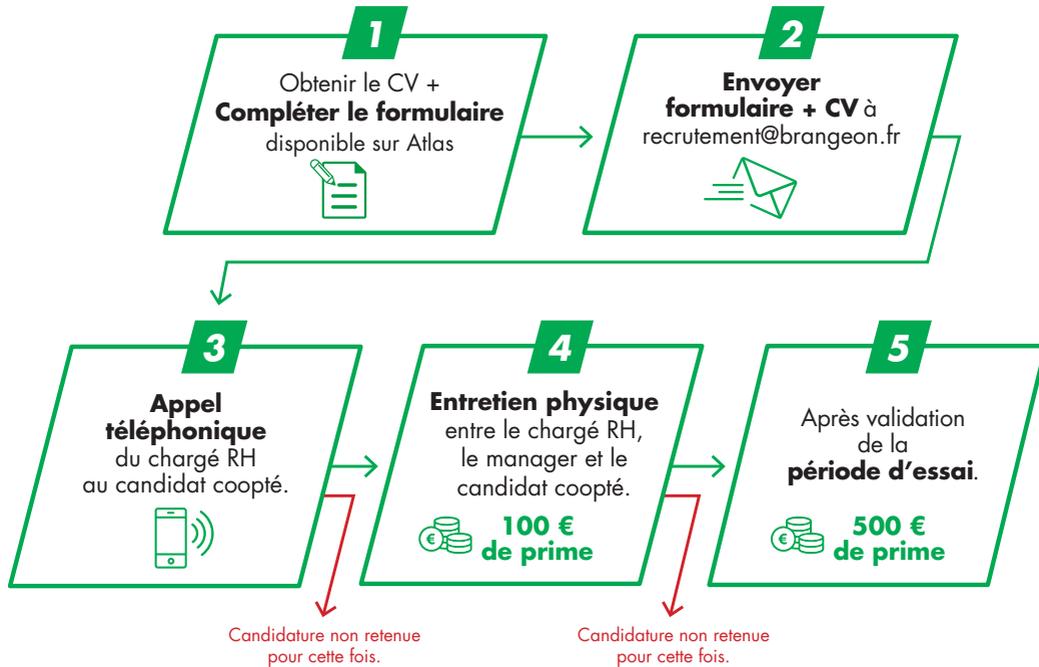
#BrangeonRecrute

Brangeon Services - SAS au capital de 540 732 € • Siège social : « Le Pélican » • Z. route de Montlison • La Pommeraye • 49620 Montlison • RCS Angers 309 991 016 • 09/2023





Comment ça marche ?



Conditions

- ! Pour les offres d'emploi en **CDD** de plus de 6 mois, **CDI** ou **alternance**.
- ! **Pour coopter** : être salarié avec période d'essai validée au sein du Groupe Brangeon, (y compris alternant ou stagiaire de plus de 4 mois) être en poste lors de la validation finale de la cooptation.
- ! Envoi préalable **du formulaire** (disponible sur Atlas et sur vos pages infos sociales) à compléter **OBLIGATOIREMENT** pour bénéficier des primes, en cas de succès de votre cooptation.
- ! Non valide si le candidat a été en contact avec l'entreprise pour un recrutement dans les 6 dernières semaines, ou si c'est un ancien salarié.

Faites connaître nos offres,
partagez-les,
et trouvez les personnes
à coopter !



Consultez nos offres :

Partagez-les :



- ! Sur notre site internet
- ! Sur le magazine Contact



- ! Sur Facebook, page Brangeon Recrute
- ! Sur LinkedIn, Groupe Brangeon

! Comment transmettre les candidatures ?



Faites parvenir vous-même la candidature de la personne que vous cooptez à notre service recrutement, avec le formulaire de cooptation joint à cette présentation.

- ! Par e-mail à l'adresse : recrutement@brangeon.fr
- ! Par navette interne
- ! Par l'intermédiaire de votre responsable

! Comment savoir si votre cooptation a réussi ?



Vous serez informé par le service recrutement par SMS ou e-mail :

- ! De la bonne réception de la candidature.
- ! Du résultat du recrutement.
- ! De la confirmation d'un entretien avec le service RH et le manager, et donc du versement des **100 €**.
- ! À l'issue de sa période d'essai, de la confirmation ou non du contrat, et donc du versement éventuel de votre prime de **500 €**.